

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2023, le conseil a adopté le < **règlement 2023-03 concernant le traitement des élus municipaux.**>

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 2^e étage, 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 31^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.

Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage situé à l'extérieur du Centre communautaire et sur le site Internet de la municipalité, le 31 janvier 2023, entre 8H30 et 12H30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2023.

Mychelle Lévesque